

Préconisations d'utilisation - Ventilateur - Air Liquide

L'ANSM a été informée de la mise en œuvre d'une action de sécurité par la société AIR LIQUIDE relatif aux préconisations d'utilisation des ventilateurs.

Les distributeurs et utilisateurs concernés ont reçu le courrier ci-joint.

Cette action de sécurité annule et remplace l'information diffusée à certains utilisateurs le 01 mars 2020.

Télécharger le courrier

